

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

| | |
|---|------------|
| Date de convocation | 21.03.2024 |
| Date d'affichage | 21.03.2024 |
| Nombre de conseillers : | |
| En exercice | 39 |
| Présents | 29 |
| Titulaires | 27 |
| Suppléants | 2 |
| Pouvoirs | 6 |
| Votants | 35 |
| Quorum | 20 |
| Délégations visées et publiées le 11.04.2024 Procès-verbal publié le 30.04.2024 | |

Étaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléant de Henri LEHUGEUR), Mmes Coralie ARRUEGO, Alexandra LEPINAY, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Marianne TURPIN), MM. Thomas LEROY, Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Guillaume LECOEUR, Laurent DECLERCK, William HERFORT, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Alexandra LEPINAY), Mmes Christel POIROT (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Patricia LECOMTE

Après l'appel des présents, M. le Président remercie Madame le Maire et le conseil municipal de la commune d'Argences pour leur accueil.

Mme Patricia LECOMTE est désignée secrétaire de séance.

Les prochains Conseils communautaires auront lieu le jeudi 25 avril à Cesny-aux-Vignes et le jeudi 30 mai 2024 à Cléville.

Il convient de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

FINANCES

État des indemnités des élus

Conformément à l'article L5211-12-1 du CGCT, issu de la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil doit être communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'EPCI. Cet état concerne les indemnités au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées au sein de l'EPCI et au sein de tout syndicat ou de toute société (SEM ou SPL).

| NOM / PRENOM | FONCTION | MONTANT ANNUEL DES INDEMNITÉS DE TOUTE NATURE (en € brut) 2023 |
|------------------------|---|--|
| PESQUEREL Philippe | Président | 21 900,84 € |
| MARTIN Patrice | Vice-président | 9 125,40 € |
| FOUCHER Claude | Vice-président | 9 125,40 € |
| ISABEL Marie-Françoise | Vice-présidente (jusqu'au 4 juillet 2023) | 4 630,89 € |
| MONROCQ Nathaly | Vice-présidente | 9 125,40 € |
| MARGERIE Éric | Vice-président | 9 125,40 € |
| ENEE Régine | Vice-présidente | 9 125,40 € |
| DECLERCK Laurent | Vice-président | 9 125,40 € |
| LEPINAY Alexandra | Vice-présidente | 9 125,40 € |
| OUI Jacques-Yves | Vice-président (jusqu'au 4 juillet 2023) | 4 630,89 € |
| AMILCAR Stéphane | Vice-président (à partir du 4 juillet 2023) | 4 494,51 € |
| PIARD Philippe | Vice-président (à partir du 4 juillet 2023) | 4 494,51 € |

N°2024/28 – Compte financier unique 2023 – Budget annexe « ZA Val ès dunes 1 »

Pour rappel, le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, conformément à l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances 2019.

M. le Président devant se retirer lors du vote du compte financier unique, M. Patrice MARTIN est élu à l'unanimité comme Président de séance.

M. MARTIN présente le compte financier unique relatant l'exécution du budget annexe de l'exercice 2023.

Après avoir pris connaissance des détails de l'exécution du budget, le conseil Communautaire n'émet aucune observation sur le compte financier unique qui se résume comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 218 175,81 | 218 175,81 |
| Recettes | 218 175,81 | 219 000,00 |
| Résultat de l'exercice | 0,00 | 824,19 |
| Résultat de clôture 2023 | 0,00 | 824,19 |

M. le Président quitte la salle le temps du vote et M. MARTIN assure la Présidence.

↳ Le Conseil communautaire, considérant la bonne gestion du budget 2023, vote à l'unanimité le compte financier unique du budget annexe « ZA Val ès dunes 1 ».

N°2024/29 – Compte financier unique 2023 – Budget annexe « Complexe aquatique »

Pour rappel, le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, conformément à l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances 2019.

M. le Président devant se retirer lors du vote du compte financier unique, M. Patrice MARTIN est élu à l'unanimité comme Président de séance.

M. MARTIN présente le compte financier unique relatant l'exécution du budget annexe de l'exercice 2023.

Après avoir pris connaissance des détails de l'exécution du budget, le conseil communautaire n'émet aucune observation sur le compte financier unique qui se résume comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 1 470 348,05 | 381 615,62 |
| Recettes | 1 551 787,89 | 952 043,66 |
| Résultat de l'exercice | 81 439,84 | 570 428,04 |
| Résultat de clôture 2023 | 547 198,65 | 983 839,76 |

M. le Président quitte la salle le temps du vote et M. MARTIN assure la Présidence.

↳ Le Conseil communautaire, considérant la bonne gestion du budget 2023, vote à l'unanimité le compte financier unique du budget annexe « Complexe aquatique ».

N°2024/30 – Compte financier unique 2023 – Budget annexe « Assainissement »

Pour rappel, le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, conformément à l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances 2019.

M. le Président devant se retirer lors du vote du compte financier unique, M. Patrice MARTIN est élu à l'unanimité comme Président de séance.

M. MARTIN présente le compte financier unique relatant l'exécution du budget annexe de l'exercice 2023.

Après avoir pris connaissance des détails de l'exécution du budget, le conseil communautaire n'émet aucune observation sur le compte financier unique qui se résume comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 498 214,12 | 1 044 281,12 |
| Recettes | 1 083 219,17 | 1 771 155,43 |
| Résultat de l'exercice | 585 005,05 | 726 874,31 |
| Résultat de clôture 2023 | 1 791 645,65 | 772 900,38 |

M. le Président quitte la salle le temps du vote et M. MARTIN assure la Présidence.

↳ Le Conseil communautaire, considérant la bonne gestion du budget 2023, vote à l'unanimité le compte financier unique du budget annexe « Assainissement ».

N°2024/31 – Compte financier unique 2023 – Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

Pour rappel, le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, conformément à l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances 2019.

M. le Président devant se retirer lors du vote du compte financier unique, M. Patrice MARTIN est élu à l'unanimité comme Président de séance.

M. MARTIN présente le compte financier unique relatant l'exécution du budget annexe de l'exercice 2023.

Après avoir pris connaissance des détails de l'exécution du budget, le conseil communautaire n'émet aucune observation sur le compte financier unique qui se résume comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 2 572 848,01 | 263 627,83 |
| Recettes | 2 849 932,48 | 235 783,79 |
| Résultat de l'exercice | 277 084,47 | - 27 844,04 |
| Résultat de clôture 2023 | 1 066 627,50 | 277 605,70 |

M. le Président quitte la salle le temps du vote et M. MARTIN assure la Présidence.

↳ Le Conseil communautaire, considérant la bonne gestion du budget 2023, vote à l'unanimité le compte financier unique du budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

N°2024/32 – Compte financier unique 2023 – Budget principal

Pour rappel, le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, conformément à l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances 2019.

M. le Président devant se retirer lors du vote du compte financier unique, M. Patrice MARTIN est élu à l'unanimité comme Président de séance.

M. MARTIN présente le compte financier unique relatant l'exécution du budget annexe de l'exercice 2023.

Après avoir pris connaissance des détails de l'exécution du budget, le conseil communautaire n'émet aucune observation sur le compte financier unique qui se résume comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|--------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 7 574 812,04 | 1 414 655,48 |
| Recettes | 8 610 256,24 | 1 700 017,73 |
| Résultat de l'exercice | 1 035 444,20 | 285 362,25 |
| Résultat de clôture 2023 | 2 840 791,78 | - 121 720,64 |

M. le Président quitte la salle le temps du vote et M. MARTIN assure la Présidence.

↳ Le Conseil communautaire, considérant la bonne gestion du budget 2023, vote à l'unanimité le compte financier unique du budget principal.

N°2024/33 – Résultats et affectations – Budget annexe « ZA Val ès dunes 1 »

Après avoir examiné le compte financier unique du budget annexe « ZA Val ès dunes 1 », le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « ZA Val ès dunes 1 », comme suit au budget annexe « ZA Val ès dunes 1 » 2024 :

| Investissement Résultats de clôture 2023 | |
|---|---------------|
| 001 - Résultat d'investissement | |
| D 001 si déficit | 824,19 |
| R 001 si excédent | |
| Solde des restes à réaliser | - |
| Besoin de financement | - |
| Fonctionnement Résultats de clôture 2023 | |
| Résultat de fonctionnement | - |
| Affectation | |
| 1068 - Affectation | - |
| Report en fonctionnement R 002 | - |

N°2024/34 – Résultats et affectations – Budget annexe « Complexe aquatique »

Après avoir examiné le compte financier unique du budget annexe « Complexe aquatique », le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « Complexe aquatique », comme suit au budget annexe « Complexe aquatique » 2024 :

| Investissement Résultats de clôture 2023 | |
|---|-------------------|
| 001 - Résultat d'investissement D 001 si déficit R 001 si excédent | 983 839,76 |
| Solde des restes à réaliser | - 1 237,52 |
| Besoin de financement | 0,00 |
| Fonctionnement Résultats de clôture 2023 | |
| Résultat de fonctionnement | 547 198,65 |
| Affectation | |
| 1068 - Affectation | 0,00 |
| Report en fonctionnement R 002 | 547 198,65 |

N°2024/35 – Résultats et affectations – Budget annexe « Assainissement »

Après avoir examiné le compte financier unique du budget annexe « Assainissement », le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « Assainissement », comme suit au budget annexe « Assainissement » 2024 :

| Investissement Résultats de clôture 2023 | |
|---|---------------------|
| 001 - Résultat d'investissement D 001 si déficit R 001 si excédent | 772 900,38 |
| Solde des restes à réaliser | - 529 598,24 |
| Besoin de financement | 0,00 |
| Fonctionnement Résultats de clôture 2023 | |
| Résultat de fonctionnement | 1 791 645,65 |
| Affectation | |
| 1068 - Affectation | 0,00 |
| Report en fonctionnement R 002 | 1 791 645,65 |

N°2024/36 – Résultats et affectations – Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

Après avoir examiné le compte financier unique du budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », comme suit au budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » 2024 :

| Investissement Résultats de clôture 2023 | |
|---|---------------------|
| 001 - Résultat d'investissement D 001 si déficit R 001 si excédent | 277 605,70 |
| Solde des restes à réaliser | - 75 041,73 |
| Besoin de financement | 0,00 |
| Fonctionnement Résultats de clôture 2023 | |
| Résultat de fonctionnement | 1 066 627,50 |
| Affectation | |
| 1068 - Affectation | 0,00 |
| Report en fonctionnement R 002 | 1 066 627,50 |

N°2024/37 – Résultats et affectations – Budget principal

Après avoir examiné le compte financier unique, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2023, comme suit au budget principal Val ès dunes 2024 :

| Investissement Résultats de clôture 2023 | |
|---|---------------------|
| 001 - Résultat d'investissement D 001 si déficit R 001 si excédent | - 121 720,64 |
| Solde des restes à réaliser | - 135 074,86 |
| Besoin de financement | 256 795,50 |
| Fonctionnement Résultats de clôture 2023 | |
| Résultat de fonctionnement | 2 840 791,78 |
| Affectation | |
| 1068 - Affectation | 256 795,50 |
| Report en fonctionnement R 002 | 2 583 996,28 |

N°2024/38 – Budget principal : taxes locales

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire, il convient de fixer les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ainsi que le produit attendu pour la taxe GEMAPI.

Sur proposition de la Commission Finances, conformément au Code Général des Impôts, il est proposé les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 5,43
Taxe sur le foncier bâti : 7,21
Taxe sur le foncier non bâti : 9,43

Considérant que l'ensemble des charges liées à la GEMAPI devraient être stables en 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de voter les taux de taxes au niveau suivant :
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 5,43
Taxe sur le foncier bâti : 7,21
Taxe sur le foncier non bâti : 9,43

↳ Décide de fixer le produit attendu en 2024 pour la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 35 000 €.

N°2024/39 – Budget principal : lissage et taux de CFE

Suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2023, un lissage sur une durée de 5 ans, avec un taux cible de 23,22 a été voté. Pour 2024, les taux seraient ainsi les suivants :

| | 2023 | 2024 |
|------------------------|---------|---------|
| Valambray | 19,87 % | 20,71 % |
| Argences | 22,97 % | 23,03 % |
| Banneville-la-Campagne | 20,80 % | 21,41 % |
| Bellengreville | 25,02 % | 24,57 % |
| Cagny | 25,15 % | 24,67 % |
| Canteloup | 21,95 % | 22,27 % |
| Cesny-aux-Vignes | 22,28 % | 22,52 % |
| Cléville | 20,44 % | 21,14 % |
| Condé-sur-ifs | 17,31 % | 18,79 % |
| Emiéville | 24,48 % | 24,16 % |
| Frénouville | 23,16 % | 23,18 % |
| Janville | 22,29 % | 22,52 % |
| Moult-Chicheboville | 22,16 % | 22,42 % |
| Ouézy | 19,72 % | 20,60 % |

| | | |
|---------------------------|---------|---------|
| Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger | 22,25 % | 22,49 % |
| Saint-Pair | 21,27 % | 21,76 % |
| Saint-Pierre-du-Jonquet | 27,51 % | 26,44 % |
| Vimont | 23,68 % | 23,56 % |

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 2 abstentions :

↳ Décide de fixer les taux de CFE 2024 tels que dans le tableau ci-dessus.

N°2024/40 – Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » : fixation de la TEOM

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire, il convient de fixer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au taux de 18,89 (17,75 en 2023).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2024 pour l'ensemble des 18 Communes de la Communauté de Communes à 18,89 % et pour un même service unique.

N°2024/41 – Subventions aux associations

Il est proposé de voter une enveloppe globale de subventions se répartissant ainsi :

| | |
|--|------------------|
| Mission Locale Caen la mer Calvados | 25 253 € |
| Epicerie sociale La passerelle en Val ès dunes | 4 713 € |
| Maison d'assistants maternels O'Mamour | 4 200 € |
| Les amis du Moulin de la Porte | 350 € |
| Ecole de musique POM | 131 000 € |
| Total | 165 516 € |

Une convention devra être établie pour les subventions supérieures à 23 000€.

Il est rappelé que la signature d'un contrat d'engagement républicain est désormais obligatoire pour les associations.

M. DUGUEY indique que les tarifs jeunes sont jusqu'à 30 ans et donc souhaite s'abstenir pour la subvention de l'école de musique.

Mme LECOMTE précise également ne pas être d'accord avec la subvention de l'école de musique.

M. MARTIN indique que Mme MORIN s'exprime contre le vote de POM car les 2/3 des élèves seraient de Moulton.

Mme LONCLE précise que les inscriptions pourraient être limitées aux enfants s'il y a trop de demandes. Elle indique aussi que l'association n'est jamais présente au forum des associations de la commune.

M. le Président précise qu'une communication supplémentaire pourra être effectuée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

↳ A l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 25 253 € à la Mission Locale Caen la mer Calvados ;

↳ A l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 4 713 € à l'épicerie sociale La Passerelle en Val ès dunes ;

↳ A l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 4 200 € à la maison d'assistants maternels O'mamour ;

↳ A l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 350 € aux Amis du Moulin de la Porte ;

↳ A 6 voix contre, 6 abstentions et 23 voix pour, décide d'attribuer une subvention de 131 000 € à l'école de musique POM.

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

N°2024/42 – Subvention La Cigogne Noire

La mairie de Moulton-Chicheboville organise les 7 et 8 septembre 2024, sa quatrième édition du salon du polar « La Cigogne Noire ». A cette occasion, la commune sollicite la communauté de communes pour une subvention de 1 700 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 4 abstentions :

↳ Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 700 € à la commune de Moulton-Chicheboville pour la tenue du salon du polar 2024 « La Cigogne Noire » ;

N°2024/43 – Budget primitif 2024 – Budget principal

M. Patrice MARTIN donne lecture au Conseil communautaire des propositions de la commission des Finances, suite au débat d'orientation budgétaire.

Les différents chapitres budgétaires sont examinés les uns après les autres et font l'objet de précisions lorsque le besoin s'en fait sentir.

M. DUVAL demande où sont inscrits les fonds de concours pour les réserves incendie.

M. le Président indique qu'un règlement de fonds de concours doit être voté, puis une décision modificative au budget suivra.

Mme BAUGAS précise que les plans de financement doivent être détaillés et intégrer le fonds de concours de la CDC lors de la demande de subvention auprès des autres organismes.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission des Finances,

Considérant toutes les explications et tableaux fournis par M. le Président,

↳ Vote, à l'unanimité, moins 1 abstention, le budget primitif de l'exercice 2024 :

- Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 11 238 566,34 €,
- Au niveau des chapitres et au niveau des opérations pour la section d'investissement qui s'équilibre à 4 184 039,35 €.

N°2024/44 – Budget primitif 2024 – Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

M. Patrice MARTIN donne lecture au Conseil communautaire des propositions de la commission des Finances, suite au débat d'orientation budgétaire.

Les différents chapitres budgétaires sont examinés les uns après les autres et font l'objet de précisions lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission des Finances,

Considérant toutes les explications et tableaux fournis par M. le Président,

↳ Vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2024 :

- Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 4 199 609,50 €,
- Au niveau des chapitres et au niveau des opérations pour la section d'investissement qui s'équilibre à 2 425 995,70 €.

N°2024/45 – Budget primitif 2024 – Budget annexe « Assainissement »

M. Patrice MARTIN donne lecture au Conseil communautaire des propositions de la commission des Finances, suite au débat d'orientation budgétaire.

Les différents chapitres budgétaires sont examinés les uns après les autres et font l'objet de précisions lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission des Finances,
Considérant toutes les explications et tableaux fournis par M. le Président,

↳ Vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2024 :

- Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 2 799 291,65 €,
- Au niveau des chapitres et au niveau des opérations pour la section d'investissement qui s'équilibre à 3 879 142,24 €.

N°2024/46 – Budget annexe « Complexe aquatique »

M. Patrice MARTIN donne lecture au Conseil communautaire des propositions de la commission des Finances, suite au débat d'orientation budgétaire.

Les différents chapitres budgétaires sont examinés les uns après les autres et font l'objet de précisions lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission des Finances,
Considérant toutes les explications et tableaux fournis par M. le Président,

↳ Vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2024 :

- Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 2 107 036,00 €,
- Au niveau des chapitres et au niveau des opérations pour la section d'investissement qui s'équilibre à 4 110 660,76 €.

N°2024/47 – Budget annexe « ZA Val ès dunes 1 »

M. Patrice MARTIN donne lecture au Conseil communautaire des propositions de la commission des Finances, suite au débat d'orientation budgétaire.

Les différents chapitres budgétaires sont examinés les uns après les autres et font l'objet de précisions lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission des Finances,
Considérant toutes les explications et tableaux fournis par M. le Président,

↳ Vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2024 :

- Au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 471 560,81 €,

- Au niveau des chapitres et au niveau des opérations pour la section d'investissement qui s'équilibre à 471 555,81 €.

N°2024/48 – Budget annexe n°88607 « Collecte et traitement des déchets » : cadence des amortissements sur les immobilisations acquises en 2023

Il convient de décider les cadences d'amortissements sur les immobilisations acquises en 2023 comme suit :

| Désignation de l'immobilisation | Date d'achat | Durée | Valeur | Amortissement exercice 2024 | Total amorti | Valeur net comptable |
|--|--------------|-------|-------------|-----------------------------|--------------|----------------------|
| M350 - POSTE INFORMATIQUE AMBASSADEUR DU TRI | 07/03/2023 | 1 | 2 107,02 € | 2 107,02 € | 2 107,02 € | 0,00 € |
| M351 - CONTENEURS DE COLLECTE - 478 | 21/03/2023 | 10 | 28 363,20 € | 2 836,00 € | 2 836,00 € | 25 527,20 € |
| M352 - SERVEUR PRODUCTION | 15/06/2023 | 2 | 5 592,90 € | 2 796,00 € | 2 796,00 € | 2 796,90 € |
| M354- ALARME CENTRE D'EXPLOITATION | 09/08/2023 | 1 | 1 788,00 € | 1 788,00 € | 1 788,00 € | 0,00 € |
| M356 - CONTENEURS DE COLLECTE - 454 | 21/11/2023 | 10 | 22 238,40 € | 2 223,00 € | 2 223,00 € | 20 015,40 € |
| M357- CAMERA DE SURVEILLANCE - 2 | 26/12/2023 | 1 | 1 080,00 € | 1 080,00 € | 1 080,00 € | 0,00 € |
| M358- DETECTEURS ALARME | 26/12/2023 | 1 | 996,00 € | 996,00 € | 996,00 € | 0,00 € |
| | | | 62 165,52 € | 13 826,02 € | 13 826,02 € | 48 339,50 € |

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Fixe les durées d'amortissement par catégorie de biens pour le budget annexe « Collecte et traitement des déchets » comme indiqué ci-avant.

ADMINISTRATION GENERALE

N°2024/49 – Convention d'objectifs avec l'association POM musique

La subvention accordée à POM musique étant supérieure à 23 000 €, il convient d'établir une convention d'objectifs avec l'association.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décide d'établir une convention d'objectifs 2024 avec l'école de musique POM ;
- ↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

SERVICES AU PUBLIC

N°2024/50 – Convention de partenariat avec Transmission 14

En conventionnant, Transmission 14 pourra proposer un service de location à tarif solidaire pour les habitants de Val ès dunes, dans le cadre d'une démarche

d'insertion sociale et professionnelle. Il est proposé que la CDC dispose de 2 vélos à assistance électrique et 2 scooters thermiques, pour un montant annuel de 7 400 €. Transmission 14 organise toute la gestion de ces locations qui seront stationnées dans le garage de la maison de services.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décide d'établir une convention de partenariat avec Transmission 14 ;
- ↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

N°2024/51 – Convention avec l'ACAHJ (Association Calvadosienne pour l'Accueil et l'Habitat des Jeunes)

La convention de partenariat avec l'ACAHJ (ex CLLAJ) signée en 2019 pour une durée de cinq ans ayant expiré, il convient de renouveler ce partenariat en établissant une nouvelle convention dont les modalités restent inchangées. Le montant annuel de la convention est fixé à 5 600 €.

M. DUVAL indique que la convention fait référence au PLH, qui n'existe plus.

M. le Président précise que cette référence va être enlevée de la convention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décide d'établir une convention avec l'ACAHJ (Association Calvadosienne pour l'Accueil et l'Habitat des Jeunes) ;
- ↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

❏ QUESTIONS DIVERSES

- M. le Président rappelle qu'une Conférence des Maires aura lieu le jeudi 11 avril à 17h à Otri avec une intervention de CITEO sur les déchets abandonnés et les hors foyer.
Il rappelle que les déchets sauvages relèvent d'une compétence communale.

M. le Président tient à faire part à l'assemblée d'un incident s'étant déroulé à Otri à l'occasion de l'opération de nettoyage de la nature par la fédération des chasseurs. L'année dernière, lors de cette opération, Otri n'avait pas été prévenu et la venue impromptue des chasseurs à la déchèterie un samedi avait posé problème.

Afin d'éviter de reproduire cette situation, cette année, contact a été pris en amont avec la Fédération. Il a été proposé de venir en semaine pour déposer sereinement les dépôts sauvages en déchèterie, à un moment où le personnel est disponible, éventuellement sur des horaires de fermeture habituels au public. Ce dépôt aurait été organisé en lien avec les services techniques de Bellengreville. Le maire de Bellengreville a refusé de mettre à disposition du personnel et de venir à un autre moment que le samedi. Une venue en masse a donc eu lieu le samedi avec des cartes d'Otri de particuliers. Des insultes ont été portées au personnel par le Maire de Bellengreville, avec refus de respecter le règlement.

M. le Président a donc préparé un courrier au Maire de Bellengreville.

Mme BAUGAS demande à ce qu'une discussion ait lieu autour du traitement des déchets sauvages.

➤ Mme de Gibon demande où en est le contrat de territoire avec la Région.

Il est indiqué que l'avancement n'a pas évolué et que pour le moment, le contrat précédent n'est toujours pas soldé par la Région.

➤ Mme de Gibon demande à passer chez le notaire pour la vente de la réserve incendie et demande à ce que celle-ci soit entretenue.

M. le Président précise que cette demande n'est pas oubliée. Une délibération doit être prise en amont de la signature de l'acte.

➤ M. le Président annonce les résultats de la dernière campagne de phishing sur les mails de Val ès dunes : 18 liens cliqués dont 13 personnes hameçonnées. Les résultats ne sont donc pas bons.

➤ Mme ARRUEGO indique que la mairie de Moulit-Chicheboville a signé une convention avec une entreprise pour 75 € par arbre pour la lutte contre les chenilles processionnaires. Elle invite les autres communes à procéder de même pour diminuer les coûts.

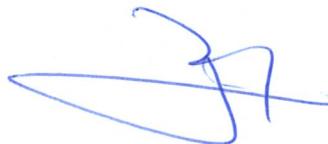
➤ M. le Président présente le magazine de destination de l'Office de Tourisme. Le lancement officiel aura lieu le 18 avril à 17h30 à la ferme pédagogique de Ouézy.

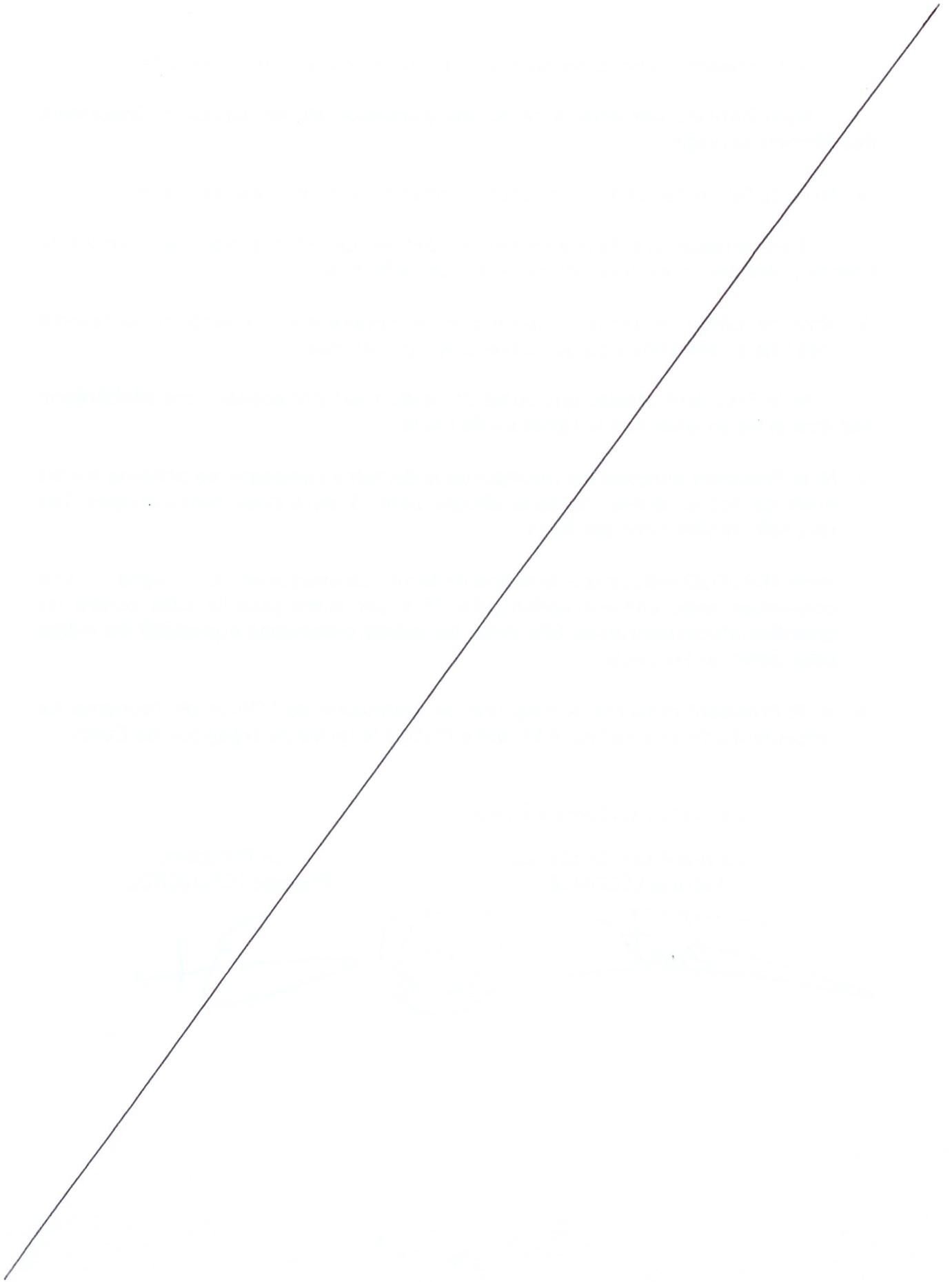
La séance est levée à 21h20.

La secrétaire de séance,
Patricia LECOMTE



Le Président,
Philippe PESQUEREL





ANNEXE n°1
Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 4 avril 2024

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021,
Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

Les observations transmises en séance le 25 avril 2024 lors de l'approbation du PV sont répertoriées ci-après :

Mme MORIN indique que lors de cette séance, elle avait donné pouvoir et que ses propos ont mal été retransmis. Elle tient à préciser que si elle a demandé à voter contre la subvention à l'école de musique, c'est à cause de la part importante de la participation de la CDC par rapport à ce que paye chaque élève en cotisation.